

| Département       | Commune                    | Phénomène naturel  | Date de début de la période de reconnaissance demandée | Date de fin de la période de reconnaissance demandée | Motivations de la décision  |
|-------------------|----------------------------|--|--|--|---|
| Charente-Maritime | Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2022   | 30/09/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Coux                       | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2022   | 31/10/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Cravans                    | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2022   | 31/12/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Essouvert                  | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2022   | 30/09/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Fontaines-d'Ozillac        | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/05/2022   | 30/11/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Fouras                     | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/06/2022   | 30/09/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Gonds (Les)                | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 15/03/2022   | 15/11/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Guitinières                | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2022   | 31/12/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Île-d'Aix                  | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 21/07/2022   | 19/10/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Jussas                     | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/08/2022   | 15/09/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Montendre                  | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2022   | 31/12/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Montlieu-la-Garde          | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/01/2022   | 31/12/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |
| Charente-Maritime | Plassay                    | Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2022   | 31/10/2022   | L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. |